

A.J.L. LOEGEL JULIEN PLOMBERIE CHAUFFAGE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 4 000 €
SIEGE SOCIAL : 198 RUE DU JAS
84740 VELLERON
RCS AVIGNON N°437 538 929

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six

et le vingt-huit février, à quinze heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Julien LOEGEL, propriétaire de..... 100 parts

soit un Total de 100 parts

Monsieur Julien LOEGEL préside la séance en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Monsieur Julien LOEGEL dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés un minimum de quinze jours avant l'assemblée de l'entreprise et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Changement de gérant

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Julien LOEGEL au poste de gérant, et approuve la nomination de Madame Claire FAUCHEUX épouse LOEGEL, de nationalité française, née le 15/07/1953 à Paris(75), domiciliée 228 Avenue des Alliés, 84820 Visan, en remplacement de Monsieur Julien LOEGEL, au poste de gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ancien et le nouveau gérant.

Julien LOEGEL



Claire LOEGEL

